

Commune de VERS-SUR-SELLE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

Le vingt et un avril deux mil vingt-six, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERS SUR SELLE légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de madame Karine LEFEBVRE, maire

Présents : Mesdames LEFEBVRE, TAVERNIER, DUCROCQ, PLANQUART et LEGAT.
Messieurs GUY, RICHARD, MAGNEZ, HUTIN, DOLLE, RUET et CANDELIER.

Absents : Madame MERANGER ayant donné procuration à Monsieur GUY
Madame ALIGNER ayant donné procuration à Madame TAVERNIER
Madame MERCIER ayant donné procuration à Madame LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Mme DUCROCQ

Date de la convocation : 17/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de membres présents : 12

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux des conseils des 17 février 2026 et 20 mars 2026.
- Approbation et vote du CFU
- Affectation du résultat 2025
- Vote des taxes
- Vote du budget primitif 2026.
- Composition des commissions communales.
- Composition de la commission de contrôle des listes électorales.
- Composition de la commission de contrôle des impôts directs.
- Questions diverses.

- Approbation des procès-verbaux des 17 février et 20 mars 2026

M. CANDELIER évoque le PV du 17/02 pour vérifier les taux des assurances des personnels titulaires. Mme le Maire explique que la différence des taux entre les agents s'explique par les modalités de prise en charge des indemnités journalières, en ce qui concerne les agents.

Toujours concernant le PV du 17/02, Mr CANDELIER souhaite expliquer auprès du conseil son vote contre pour la participation financière pour l'école (70€) du fait d'un manque d'informations complémentaires de la participation de Bacouël (96€ après recherches). Mr CANDELIER déplore un manque d'échanges entre les deux communes pour harmoniser les participations et éviter les ressentiments des parents d'élèves. Mme le Maire explique qu'un rendez-vous a été demandé avec la CC2SO pour échanger au sujet de l'école. Mr CANDELIER aurait été favorable pour participer à hauteur de 96€.

Mr CANDELIER souhaite que tous les dossiers soient présentés au maximum lors des conseils.

Mme LEGAT ne votera pas pour le PV du 17/02 étant donné qu'elle n'était pas présente ce jour.

Le PV est approuvé à la majorité moins une abstention (Mme LEGAT)

Mme LEGAT souhaite faire une observation sur les élus salariés. Après une recherche du texte de référence (code électoral) pour faire suite aux observations faites sur les élus salariés. Mme le Maire évoque qu'il n'y a aucun élu également salarié communal.

Patrick déplore l'augmentation substantiel de fonctionnement 27.000€ à 45.000€ due à l'augmentation des taux d'indemnités des élus. Mme LEFEBVRE répond que cette augmentation est due au fait qu'il y a aujourd'hui 4 adjoints contre 3 précédemment et que les taux ont été augmentés par l'Etat. Elle rappelle que les indemnités des élus sont encadrées par la loi.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Délibération	N° 26/04/01
---------------------	--------------------

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de VERS SUR SELLE ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, sous la présidence de M GUY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de VERS SUR SELLE.

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération	N° 26/04/02
---------------------	--------------------

Objet : Affectation du résultat, report à nouveau

Suite à l'approbation du CFU 2025 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 1 161 473.84€, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

	MONTANTS
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	227 142.26
Résultat antérieur reporté	1 070 795.03
Part affectée à l'investissement en 2025	-136 463.45
Résultat à affecter	1 161 473.84
Solde exécution investissement	
D001	-712 858.17
R001	
Affectation	
Affectation en réserve R 1068	712 858.17
Report en fonctionnement R002	448 615.67

Délibération	N° 26/04/03
---------------------	--------------------

Objet : vote des taxes

Monsieur GUY expose aux nouveaux élus qu'il s'agit de voter les taux d'imposition pour la taxe foncière et la taxe d'habitation.

Madame le maire propose comme promis lors de la campagne électorale de ne pas modifier les taux.

Monsieur Candelier expose que les taux n'ont pas été augmentés par la commune depuis plusieurs années, que si ces impôts locaux augmentent c'est du fait de l'Etat qui modifie les bases.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à nouveau de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

En conséquence, sont votés les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2025

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	47,19 % soit :	303 101€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	39,98% soit :	23 988€
Taxe d'habitation sur résidences secondaires :	19,09% soit :	1 737€

Produit global des taxes dont le taux est soumis au vote du Conseil municipal : **328 826 €**

Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2026 : **140 320€**

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de **469 146€**

Délibération	N° 26/04/04
--------------	-------------

Objet : Vote du budget primitif

Mme le Maire invite Mr GUY à présenter le budget primitif 2026.

Dépenses de fonctionnement

Page 1

M DOLLE demande s'il est possible d'avoir le détail par dépense (exemple : eau, électricité ...) afin de comprendre l'ensemble des dépenses.

Mr GUY explique que les contrats de prestations de services restent semblables à l'année précédente étant donné que les contrats CPIE sont amenés à être moindre.

Mme LEGAT demande si un appel d'offre sera réalisé pour assurer l'entretien de la commune si le CPIE ne continue pas à assurer ses fonctions. Mme le Maire explique qu'il n'y aura pas de nouveau contrat conclu mais une éventuelle augmentation des heures avec SD Paysages.

Les dépenses de fonctionnement sont de 821 216,13€ auxquelles il faut déduire la réserve de 551 476,13€.

Page 2

Mme LEGAT interroge le conseil au sujet de Mr JEANSONI (employé communal en arrêt depuis plusieurs années). Va-t-il reprendre ? Une procédure est-elle enclenchée ? Mme le Maire explique que Mr JEANSONI est déclaré inapte définitivement par la médecine du travail. Son dossier de mise en retraite va être mis en œuvre.

L'écart entre les années précédentes et l'année 2026 pour les indemnités de fonction s'explique par le fait d'avoir un adjoint supplémentaire et par l'augmentation des indemnités de fonction par l'état.

Mr HUTIN demande quand faire remonter les besoins de voirie auprès du SIVOM notamment pour le trou qui ne cesse de s'agrandir rue Emmanuel Bourgeois (fuite ? affaissement de la chaussée ? un risque pour la population est présent. Il faut agir).

Page 3

On y trouve les subventions versées aux associations. Pour les jeunes souhaitant passer le BAFA, une aide peut être octroyée par la commune avec un engagement du jeune à travailler auprès du centre de loisirs du village pendant 3 ans.

Mme le Maire évoque que 4 demandes de subventions ont été formulées : les marcheurs, les aînés, les chasseurs, pêche.

Les 4 associations ont demandé la même subvention que l'année précédente. Mr DOLLE demande s'il est possible d'avoir le détail des dépenses des associations avant de voter l'octroi ou non des subventions.

Mme le Maire demande si le conseil est d'accord pour voter l'octroi des subventions pour 2026. Le conseil accepte.

Comité d'animation : 500€

1 abstention

Ainés : 1000€ + 300€ d'aide exceptionnelle

unanimité

ESV : 1500€

unanimité

Coopérative scolaire : 1785€ (opération voyage scolaire)

unanimité

Pêche : 200€

unanimité

Chasseurs : 500€

unanimité

Il reste 715€ de provisions pour l'année à venir.

Page 4

Recettes de fonctionnement

Par le biais d'une assurance, les salaires de personnels en arrêt de travail sont remboursés de manière partielle (30 000€).

La redevance de services liés à l'école (centre de loisirs, garderie, mercredi) s'élève à 60 000€ Cependant, la commune finance à hauteur de plus de 200 000€ le périscolaire. Les parents ont un reste à charge d'environ 30% des frais réel de fonctionnement du périscolaire.

Mr GUY rappelle qu'hormis quelques chiffres connus en amont, le budget primitif n'est, en ce qui concerne les recettes, qu'une estimation pour l'année à venir.

Le revenu des immeubles est à la baisse comme le logement de fonction n'est plus loué.

Page 5

Récapitulatif des informations données précédemment.

Page 6

Recettes d'investissements

Une recette de 182 400€ correspondant à la subvention de l'Etat pour le restaurant scolaire est attendue.

Page 7

Dépenses d'investissements

A ce jour, la commune de Vers sur Selle n'a pas d'emprunt financier hormis celui contracté en 2008 pour des travaux de réfection de la chaussée route de Conty.

La partie d'investissements pour l'année 2026 est non négligeable et permettra l'aboutissement de projets.

Mme le Maire remercie Mr GUY, Mr CANDELIER pour ses précisions et pour le travail fourni Thérèse (la secrétaire de mairie).

Le budget est voté à l'unanimité.

Mme LEGAT interroge Mme le Maire sur la réfection des ponts. Dans l'Oise, une subvention est octroyée par la région. Mme le Maire précise que le pont rue du Moulin est métropolitain. Le pont de la rue Emmanuel Bourgeois n'est pas endommagé. Mr FAUVET (maire d'Amiens) a évoqué une intervention sur le pont de la rue du Moulin d'ici 2 ans minimum (le dossier est en cours auprès de la métropole).

Présentation du Budget Primitif 2026, dépenses / recettes en fonctionnement et en investissement.

Section de Fonctionnement :

Dépenses = Recettes : **1 220 237.67€**

Section d'Investissement :

Dépenses = Recettes : **1 029 408.17€**

Répartition des subventions :

6574	AINES	1000
6574	AINES (aide liée aux activités pour le périscolaire)	300
6574	SOULIERS DE VERS	500€
6574	ESV	1500

6574	PECHE	200
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE	1785
6574	CHASSEURS	300+200
6574	AUTRES DIVERS	715
	TOTAL	6 500

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le budget primitif
Le Budget Primitif 2026 est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Délibération	N° 26/04/05
--------------	-------------

Objet : composition des commissions communales

Les commissions communales sont votées comme suit, sur candidature des intéressés et à l'unanimité des membres présents. Madame le maire étant de fait présidente de toutes les commissions.

- **Commission Finances et Gestion communale**

Membres : Willy GUY, Jean-François CANDELIER, Bastien RUET, Marie DUCROCQ.

- **Commission Communication, Culture, Accueil, Associations, Événementiel**

Membres : Isabelle MERCIER, Albane TAVERNIER, Jérôme DOLLE, Aimée MERANGER.

- **Commission Aménagement, Sécurité, Environnement, développement durable, Embellissement, voirie, bâtiments**

Membres : Frédéric RICHARD, Frédéric HUTIN, Patrick MAGNEZ, Jérôme DOLLE, et Aimée MERANGER.

- **Commission Appel d'offres**

Membres : Sylvie LEGAT, Patrick MAGNEZ, Willy GUY

- **Commission Enfance, Jeunesse, Ecole, Action sociale**

Membres : Albane TAVERNIER, Bastien RUET, Sylvie LEGAT, Christine ALIGNER et Delphine PLANQUART.

Commission des Fêtes et Cérémonies

Membres : Albane TAVERNIER, Aimée MERANGER, Patrick MAGNEZ, Christine ALIGNER.

- **Commission du Personnel communal**

Membres : Willy GUY, Frédéric RICHARD, Frédéric HUTIN.

Délibération	N° 26/04/06
--------------	-------------

Objet : composition de la Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire expose que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal.

Questions diverses :

Madame le Maire présente 2 DIA pour lesquelles elle n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune :

GRIGNET Gérald / TOUMI Abdekmaïd	11 rue Clovis	ZE156 ZE 174
Consorts GUILBERT/ BEN AHMED Mohamed	5 route de Conty	AD35-AD 137- AD139

Elle fait part des remerciements de Melle HAUW pour l'accueil et le prêt de la salle.

Rendez-vous avec Mr FAUVET le 17/04. Le pont de la rue du Moulin a été évoqué. Un tour du village a été effectué.

RDV avec la CC2SO le 19 ou 20 mai a été sollicité

RDV avec Mr Desimencourt pour parler du lotissement.

Mme le Maire laisse la parole aux adjoints.

Mme TAVERNIER

Retour positif sur la chasse aux œufs par les habitants.

Mr DOLLE propose que le concept soit amélioré l'année prochaine en fonction de l'âge.

Un pique-nique Versois va être organisé : le 6 juin. Repas apporté par les familles avec des animations diverses l'après-midi.

Un tableau de disponibilités est distribué auprès des membres du conseil pour les 6 juin, 14 juillet et 30 août.

Mr RICHARD

Informe le conseil que l'employé communal a besoin de matériel pour travailler (outillage, machines ...). Des investissements seront à envisager.

Les dépôts sauvages sont au nombre de 5 sur la commune. Une intervention par un professionnel sera à réaliser pour débarrasser les dépôts sauvages (devis ORTEC d'environ 1500€).

Voir avec Amiens pour le fleurissement du village. Mme le Maire remercie Patrick pour le fleurissement de la place du 8 mai.

Des améliorations ont été réalisées à l'école (tableaux d'affichages plus aux normes, clichés ...).

Mme ALIGNER, inspectrice à la DGCCRF signale que les jeux de la cour de récréation sont à revoir (normes ?). **RDV vendredi 14h à l'école.**

Mr CANDELIER

Mr Candelier souhaite que chacun ait des projets, que les choses soient mises en place au fur et à mesure tout au long du mandat.

Mme LEGAT

Anticiper les projets pour réaliser le budget primitif afin de ne pas avoir d'année blanche.

Apprécie la cohabitation des deux listes lors des conseils.

Mme DUCROCQ

Stationnement gênant route de Conty : véhicules sur le trottoir ne permettant pas le passage des piétons.

Signaler l'emplacement de stationnement devant l'atelier communal et la place du 8 mai pour que l'agent communal puisse y accéder sans soucis (parfois des stationnements gênants).

Mr DOLLE

Route allant vers Cléry : remettre les panneaux de limitation de vitesse. Voir pour la voirie car des trous sont en formation.

Mme TAVERNIER

Présente le trajet de la rando39.

Sans autre questions des membres du Conseil,
Madame le Maire lève la séance à 21h13.

Liste des délibérations à l'ordre du jour :

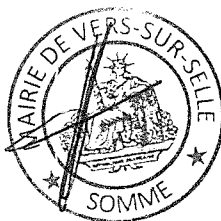
- Approbation des procès-verbaux des conseils des 17 février 2026 et 20 mars 2026.
- Approbation et vote du CFU
- Affectation du résultat 2025
- Vote des taxes
- Vote du budget primitif 2026.
- Composition des commissions communales.
- Composition de la commission de contrôle des listes électorales.
- Composition de la commission de contrôle des impôts directs.
- Questions diverses.

En présence de :

Mesdames LEFEBVRE, TAVERNIER, DUCROCQ, PLANQUART et LEGAT.

Messieurs GUY, RICHARD, MAGNEZ, HUTIN, DOLLE, RUET et CANDELIER

Le Maire
Karine LEFEBVRE



La Secrétaire
Marie DUCROCQ

